



RÉUSSIR
autrement

Faire le choix de l'apprentissage, c'est :



1 Un contrat de travail :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans en fonction du diplôme préparé avec une période d'essai (de 45 jours de travail effectif en entreprise), conclu entre une entreprise et un jeune âgé de 16 à 29 ans (dérogations possibles sous certaines conditions). Il alterne des temps en entreprise et au centre de formation (CFA).

2 Une rémunération :

Age	Année d'exécution du contrat		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
15 - 17 ans	27% (415,64 €)	39% (600,37 €)	55% (846,68 €)
18 - 20 ans	43% (661,95 €)	51% (785,10 €)	67% (1031,41 €)
21-25 ans	53% (815,89 €)	61% (939,05 €)	78% (1200,75 €)

Salaires minimaux en % du SMIC ou SMC pour un temps complet au 1^{er} janvier 2020

Pour un apprenti

SALAIRE BRUT

=

SALAIRE NET



3 Un statut de salarié qui implique :

- Une rémunération
- Des congés payés (finies les vacances scolaires !)
- Aucune absence (sauf arrêt maladie), aucun retard au CFA et en entreprise
- Semaine au CFA = 35 heures de cours rémunérées

Afin de faciliter l'accompagnement à la recherche et à la signature d'un contrat d'apprentissage, merci d'envoyer par mail à :

Mme CHAUX-MOREL, sophie.chaux@mfr.asso.fr ou M. GODON, goulven.godon@mfr.asso.fr ou Mme SALICHON, nathalie.salichon@mfr.asso.fr,

les documents suivants :

- CV
- Lettre de motivation
- Une première liste d'entreprises à contacter

MFR 2, Rue du Chemin de Fer ■ 42400 St Chamond

Tel. : 04 77 22 11 02 ■ Fax : 04 77 29 01 02 ■ e-mail : mfr.st-chamond@mfr.asso.fr

Antenne CFA - Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture

Rhône-Alpes Région

